

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Date de la convocation : 11 avril 2014

N° 14.04.17.07

L'an deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme MACHERY, MM GRÉPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mmes CAMBON, JULLIEN, PRIÉ, M. LOPEZ, Mme VIGNERON, M. CONTE, Mme PLAYS, MM JULIEN, GOEPFERT

PROCURATIONS : M. ROESCH en faveur de M. PINETON DE CHAMBRUN
Mme MERLET en faveur de M. GRÉPINET
Mme LABORDE en faveur de M. JULIEN
M. ALLOUCHE en faveur de M. CONTE
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS

**COMMISSION COMMUNALE PERMANENTE POUR L'ACCESSIBILITE AUX
HANDICAPES – ELECTION DES MEMBRES**

Rapporteur : Mme Padelou

L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivité Territoriales précise que « Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées Le Maire préside la commission et arrête la liste des membres »

Il est proposé au conseil municipal :

- De dire que cette commission aura un caractère permanent
- D'élire 5 de ses membres pour siéger dans cette commission à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- De procéder au vote

Les listes des candidats reprises ci-dessous ont été présentées

Liste « Vivre autrement Juvignac » avec Jean-Luc Savy :

- M. Braemer,
- Mmes Michel, Moulaoui, Padelou, Merlet



M. Braemer, Mmes Michel, Moulaoui, Padelou, Merlet ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), membres de la commission communale permanente pour l'accessibilité aux handicapés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 24.06.2014
et publication le 25.06.2014